

ARRETE DU MAIRE
PORTANT REGLEMENTATION PROVISOIRE
DE LA CIRCULATION ET DE L'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC
SUR LA ROUTE DE FRONTON

Le Maire d'Aucamville,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code de la Route,

Vu le Code Pénal,

— Considérant la demande de l'entreprise ASTEO,

Considérant l'autorisation DAET N°T22AUC09588 de Toulouse Métropole,

Considérant que pour permettre des travaux sur le réseau d'assainissement des eaux pluviales et des eaux usées et assurer la sécurité des personnes chargées de leur réalisation et des usagers de la voie, il y a lieu de réglementer la circulation et l'occupation du domaine public selon les dispositions suivantes,

A R R E T E

Article 1 : La circulation sera alternée et l'occupation du domaine public sera autorisée sur la route de Fronton dans sa portion aucamvilloise en vis-à-vis du n°92 route de Fronton 31140 FONBEAUZARD.

Cette réglementation sera applicable du lundi 28 novembre 2022, 08 heures au dimanche 11 décembre 2022, 18 heures.

Article 2 : L'entreprise autorisée à occuper le domaine public est GIESPER, 24 avenue Georges Pompidou, BP53369, 31133 BALMA Cedex.

Article 3 : La signalisation de chantier sera mise en place, entretenue et déposée sous le contrôle de la Police municipale, par l'entreprise ou la personne chargée des travaux.

Article 4 : La Brigade de Gendarmerie locale, la Police municipale et tous les agents de la force publique sont chargés chacun en ce qui les concerne de l'exécution du présent arrêté. L'affichage de l'arrêté sur la zone de travaux est à la charge de l'entreprise mandatée.

Article 5 : Cet arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le *Tribunal administratif de Toulouse 68 Rue Raymond IV, 31000 Toulouse* ou sur l'application informatique *Télérecours*, accessible par le lien : <http://www.telerecours.fr>, dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

Aucamville, le 21 novembre 2022
Le Maire,

Gérard ANDRE

Vous disposez d'un droit d'accès, de modification, de suppression des données qui vous concernent (article 34 de la « loi informatique et libertés » du 6 janvier 1978. Pour l'exercer contacter la mairie).

MAIRIE : place Jean Bazerque, 31140 AUCAMVILLE ■ Tél. 05 62 75 94 94 ■ fax. 05 62 75 94 98 ■ mairie@ville-aucamville.fr

ADRESSE POSTALE : CS 80213 AUCAMVILLE ■ 31142 SAINT-ALBAN CEDEX